

JEAN CROUZET

BAYONNE
ENTRE L'ÉQUERRE
ET LE COMPAS





TIRAGE LIMITÉ A 300 EXEMPLAIRES
DONT 100 ONT ÉTÉ NUMÉROTÉS,
LES 10 PREMIERS CONSTITUANT
LE TIRAGE DE TÊTE

Exemplaire n°

L

36

JEAN CROUZET

BAYONNE
 ENTRE L'ÉQUERRE
 ET LE COMPAS
 BAYONNE
 ENTRE L'ÉQUERRE ET LE COMPAS

Tome II

(1815-1852) .

NVA = 1782193

La loi du 11 mars 1957 a autorisé, pour les ouvrages publiés en France, la reproduction partielle ou totale, à l'usage personnel, de tout ou partie de ces ouvrages, à condition qu'ils soient destinés à l'enseignement ou à la recherche scientifique et technique, et qu'ils soient publiés dans un ouvrage à caractère éducatif ou scientifique. Cette reproduction est autorisée sans préjudice des droits réservés de l'auteur. Les conditions de cette reproduction sont fixées par le décret du 10 mai 1957.

© Jean CROUZET, 1988
 LE PAYSAN - PARIS - FRANCE

8 Lk⁷
 (2) 60482



JEAN FROUJARD

BAYONNE

ENTRE L'FOUERRE ET LE COMBAS

1986

(1813-1852)

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Jean CURUTCHET - Les éditions Harriet 1986
Le Forum - 64100 Bayonne



I.S.B.N. 2.904.348.174

JEAN CROUZET

BAYONNE ENTRE L'ÉQUERRE ET LE COMPAS

avec douze reproductions de gravures anciennes

Tome II



Jean CURUTCHET
les Éditions Harriet

Bayonne 1987

JEAN CROUZEZ

BAYONNE
ENTRE L'ÉQUERRE
ET LE COMPAS

avec douze reproductions de peintures murales

Tom II



JEAN CROUZEZ
Les Éditions Hachette

Les chiffres arabes que le lecteur trouvera dans le texte renvoient à des notes qui sont regroupées par chapitre à la fin de l'ouvrage.

SOCIÉTÉS SECRÈTES ET FRANC-MACONNERIE A LA CHUTE DE L'EMPIRE

MARMONT

Le 30 mars 1814 les alliés occupent Paris.

Le jour même, le Franc-Maçon français Jacques Laffitte est élu par le Maréchal de Marmont, chef de l'armée, commandant le Rhin et l'Alsace, lui décerner le surnom d'un « libérateur » de la capitale.

Le 6 avril, Napoléon abdique à Fontainebleau. Le 16 mai, Louis XVIII, le Comte de Provence, devient roi sous le nom de Louis XVIII. Cette Première Restauration est interrompue le 20 juin 1815 par le retour de Napoléon à Paris.

LA RESTAURATION 1815-1830

Le 19 juillet, Louis XVIII meurt. Son fils, Louis XVIII, avait trois ans. Le 19 juillet, son oncle le Duc d'Angoulême franchit la frontière suisse pour se réfugier à Bayonne où il va attendre quelques semaines. Cette Seconde Restauration sera brisée par la révolution de juillet 1830. Entre temps, Louis XVIII dépose le 16 septembre 1824, après un règne pacifique par son frère, le Comte d'Artois sous le nom de Charles X en mai 1825.

Le règne de Louis XVI a été marqué par les germes de tous les événements qui vont se succéder au cours du 19^e siècle. Sans en être conscient, il a mis au point la profane « C » en 1791 qui a permis à la France de s'attarder sur une société française de 1815, même si cela n'a rien de propre dans le cadre d'un régime de la monarchie absolue. En effet, cette révolution semble à priori, avoir été à l'origine de grands changements politiques. Il n'en est rien. On verra par exemple que c'est à la mort de Louis XVIII en 1824 que l'orientation des deux Lignes byzantines, l'Autisme et la Parfaite Réunion s'est affirmée dans le sens d'un libéralisme républicain ardent et actif qui va occuper tout l'espace en 1848.

Depuis la chute de l'Empire, la France se trouve divisée en deux factions libérales et impérialistes.

LA RESTAURATION
1815-1830

Les livres de la collection sont en vente à la bibliothèque de la ville de Paris, 10, rue de la Harpe, Paris 5^e arrondissement, de 10 heures à 18 heures, les jours de la semaine.

SOCIÉTÉS SECRÈTES ET FRANC-MAÇONNERIE A LA CHUTE DE L'EMPIRE

MARMONT

Le 30 mars 1814 les alliés encerclent Paris.

Le jour même, le Franc-Maçon bayonnais Jacques Lafitte reçu par le Maréchal de Marmont, duc de Raguse, commandant la Place de Paris lui démontre la nécessité d'une abdication en faveur des Bourbons¹.

Le 6 avril, Napoléon abdique à Fontainebleau. Le frère cadet de Louis XVI, le Comte de Provence, devient roi sous le nom de Louis XVIII. Cette Première Restauration est interrompue le 1^{er} mars 1815 par le retour de l'Île d'Elbe. Bayonne apprend la nouvelle le 13 mars. L'épisode des Cent Jours se terminera le 18 juin 1815, par le désastre de Waterloo, une deuxième abdication le 22 juin, et la déportation de l'empereur à Sainte Hélène.

En juillet, Louis XVIII revient de Gand où il avait trouvé refuge. Le 19 juillet, son neveu le Duc d'Angoulême franchit la frontière espagnole et arrive à Bayonne où il va séjourner quelques semaines. Cette Seconde Restauration sera balayée par la révolution de juillet 1830. Entre temps, Louis XVIII décédé le 16 septembre 1824, aura été remplacé par son frère, le Comte d'Artois sacré sous le nom de Charles X en mai 1825.

Le règne de Louis XVIII contient les germes de tous les événements qui vont se succéder au cours du 19^e siècle, tant au plan maçonnique qu'au plan profane. C'est pourquoi il paraît utile de s'attarder sur cette société française de 1815, même si cela semble hors de propos dans le cadre d'une histoire de la Maçonnerie bayonnaise. En effet, notre région semble a priori, avoir été à l'écart des grands mouvements nationaux. Il n'en est rien. On verra par exemple que c'est à la mort de Louis XVIII en 1824 que l'orientation des deux Loges bayonnaises La Zélée et La Parfaite Réunion s'est affermie dans le sens d'un libéralisme républicain ardent et actif qui trouvera son apogée en 1848.

Dès la chute de l'Empire, la France se trouve divisée en deux factions haineuses et implacables :

d'un côté les Ultras royalistes ou légitimistes : nobles émigrés, gros bourgeois ou congrégations religieuses dont les biens ont été spoliés ; de l'autre les Libéraux : bonapartistes, orléanistes, républicains.

Les sociétés secrètes déjà florissantes sous l'empire (Adelphes, Philadelphes...) se multiplient : Le Lion Dormant, Les Chevaliers du Soleil, Les Bons Enfants, Les Vautours de Bonaparte, L'Épingle Noire, Les Chevaliers de la Liberté, etc. pour n'en citer que quelques-unes.

Les deux factions rivales, Ultras et Libéraux ont chacune leur fer de lance voué à l'action directe : Les Chevaliers de la Foi et Les Carbonari.

A côté de cette multitude d'organisations clandestines, la Franc-Maçonnerie cherche à préserver son héritage et à conserver sa personnalité.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 1^{er} juillet 1814 la Grande Maîtrise a été déclarée vacante. Dès le mois suivant, cinquante trois hauts dignitaires du Sénat Maçonnique qui dirige le Grand Orient (correspondant à l'actuel Conseil de l'Ordre) adressent aux Loges une circulaire de ralliement à Louis XVIII. Fort de cette prise de position, avec humilité envers le pouvoir, assurance et orgueil envers les autres Obédiences, le Grand Orient va une nouvelle fois, faire l'impossible pour regrouper sous son autorité, la Maçonnerie de tous les rites et de tous les grades.

Quelles sont les composantes de l'Ordre Maçonnique ?

Le Grand Orient de France, en cette année 1814 est pour l'essentiel, composé de commerçants, d'étudiants, de très nombreux militaires qui côtoient sur les colonnes quelques grands personnages. Il compte 905 Loges dont 73 militaires. Ces dernières sont constituées par des cadres plébéiens, des soldats issus du peuple, levés par la circonscription, furieusement anti-royalistes, anti-cléricaux, républicains persuadés que les campagnes impériales avaient eu pour mission de répandre dans toute l'Europe les principes de 1789 et de 1792.

La Grande Loge Générale Ecossaise du Rite Ancien et Accepté est d'un recrutement plus limité et plus aristocratique. Elle est née en 1803 sous l'égide du Suprême Conseil que préside Cambacères. On y trouve nombre d'officiers généraux, de hauts fonctionnaires, des banquiers (Lafitte), des nobles et des prélats... Appartenir à une loge écossaise est un brevet de bonne compagnie. Les Loges dites bleues (qui regroupent les trois premiers grades, n'y sont que la préparation à l'admission aux Ateliers supérieurs considérés comme le "Nec plus ultra"...)

A côté de ces deux Obédiences de loin les plus importantes (surtout le Grand Orient) existent un certain nombre de petites Obédiences non reconnues comme celles de Memphis ou de Misraïm ramenées d'Égypte dans les bagages de l'armée napoléonienne. On trouve aussi des Ordres para-maçonniques comme les Chevaliers de la Liberté (déjà cités), les Adeptes de Cagliostro ou les Martinistes. Citons encore les différentes Confréries de Fendeurs de Bois qui existent dans chaque province, sans oublier les Compagnons du Tour de France, Enfants de Salomon ou Cagots d'un côté, enfants de Maître Jacques de l'autre.

Ainsi, dès la première Restauration, la Franc-Maçonnerie se trouve-elle environnée d'une foison de sociétés secrètes ou para-maçonniques au milieu desquelles elle se débat pour préserver son identité. Le Grand Orient tente donc un regroupement de l'Ordre. Même si un certain nombre de Loges Ecossoises se rallient, sa tentative se solde finalement par un échec. L'espoir de voir un Prince de sang nommé à la Grande Maîtrise est déçu. La chute de l'Empire a provoqué la chute de Cambacères. Pendant quatre ans le Suprême Conseil Ecossois se déchire jusqu'à obtenir la déchéance de son père spirituel, le comte de Grasse Tilly. Le 15 septembre 1818, c'est l'avocat libournais Elie Decaze qui en devient le Souverain Grand Commandeur.

Initié à la Loge parisienne Anachreon de la Grande Loge Générale Ecossoise, Decaze est nommé Préfet de Police en 1815, puis Ministre de l'Intérieur en 1818. Après sa nomination à la tête du Suprême Conseil, il entame une action protectrice en faveur de l'Ordre Maçonnique, sans distinction d'obédience. Le 11 octobre 1818 il adresse aux préfets une circulaire faisant savoir que la Franc-Maçonnerie n'est plus considérée comme une société secrète. Les circulaires officielles préconisent la tolérance, et ce, jusqu'en 1820. Mais localement, les fonctionnaires suivent plus ou moins parfaitement les directives administratives. En fait, cette Maçonnerie de la Restauration est à l'image du pays : divisée, troublée, souvent espionnée, parfois corrompue.

En quelques mois nous allons assister à une terrible hémorragie.

Entre 1814 et 1819 près de six cents Loges disparaissent ou se mettent en sommeil.

Que s'est-il donc passé ?

Il faut réaliser, comme nous l'avons dit dans le tome I, que la Franc-Maçonnerie n'était pas l'institution démocratique que nous connaissons aujourd'hui. Les Grands Maîtres et leurs principaux assesseurs étaient nommés par le pouvoir. C'est ainsi que l'Ordre était dévolu au pouvoir en place : royaliste, bonapartiste, légitimiste... suivant les heures. Après l'éviction de Joseph Bonaparte de la Grande Maîtrise en 1814, et faute d'avoir pu nommer un Prince de sang pour le remplacer, la direction est assurée par un triumvirat appuyé sur le Sénat

Maçonnique. Composée de vieux notables, cette instance supérieure a pu être justement qualifiée de "Caméléon Politique" par Le Forestier. En 1826, elle déclarera notamment « que la Maçonnerie est une association de bienfaisance et de philanthropie, fondée sur le respect dû aux lois, à la religion, au monarque... et à tout ce qui est l'objet de la vénération publique ».

Après Waterloo, lorsque Louis XVIII revient de Gand, il traîne à sa suite de nombreux émigrés qui reprennent place sur les colonnes quand ils ne s'emparent pas des maillets... Du même coup, d'autres Francs-Maçons prennent la direction inverse : ils quittent les Ateliers, s'exilent et fondent de nombreuses Loges à l'étranger, en particulier à Bruxelles. Mais en même temps que les émigrés, reviennent tous les anciens... ceux de Friedland ou de Rivoli..., les anciens prisonniers à qui les Anglais avaient permis de continuer le travail maçonnique dans les camps ou sur les pontons. Ils sont aussi aigris les uns que les autres, n'ayant que hargne et mépris pour ce Roi sorti des fourgons de l'étranger, au milieu d'une clique d'anciens émigrés, ennemis de Napoléon. Frères de l'infortune, ils reviennent d'instinct dans la seule famille qui leur reste : la Franc-Maçonnerie. Mais les bons bourgeois du Grand Orient n'ont aucun désir de coudoyer sur les colonnes, ces braillards compromettants, volontiers tapeurs, parfois poivrots qui ont le verbe haut et ne se gênent pas pour dire à haute voix tout ce qu'ils pensent. Les Loges sont farcies de mouchards qui signalent ce virage de l'état d'esprit. Le pouvoir se met en devoir de prendre les mesures que la situation comporte. Le Grand Orient obéit d'autant plus servilement que la Maçonnerie ne bénéficie que d'une tolérance de fait et non d'une autorisation de droit. Elle peut être supprimée irrémédiablement par simples arrêtés préfectoraux. On ne chasse pas les Francs-Maçons récalcitrants, mais on fait tout pour s'en débarrasser : on augmente d'une façon abusive les droits d'entrée et les capitations ; on multiplie les passages du Tronc de la veuve¹¹ ainsi que les œuvres de bienfaisance, persuadé que les "petites gens" ne pourront supporter de telles charges. Le Grand Orient multiplie à la fois les circulaires menaçantes contre les "mauvais esprits", et ses protestations d'allégeance au gouvernement. Il chasse même les plus exaltés, et démolit les Loges particulièrement contaminées.

A l'extérieur du temple, certains membres du clergé particulièrement inféodés aux loyalistes mènent en chaire campagne ouverte contre la Franc-Maçonnerie. Si l'excommunication papale n'a jamais eu force de loi sous l'ancien régime, il ne faut pas oublier que Bonaparte a signé le Concordat en 1801. Dès lors, la Bulle papale est applicable. Cette menace pèse sur bien des familles, et les femmes qui écoutent les sermons font pression sur leur époux.

En 1818, nous en aurons un vivant exemple à Bayonne et dans le Pays basque.

LES CHEVALIERS DE LA FOI

La Congrégation, vaste organisation inspirée et conduite par les Jésuites, a créé en son sein une société secrète vouée à l'action et à la défense des Ultras : Les Chevaliers de la Foi.

Son fondateur est le comte Louis de Bertier, dont le père a été massacré par les Parisiens en 1789. Pour structurer cette chevalerie occulte, il s'est fait initier dans une loge parisienne : La Société Olympique. Il adhère ensuite à La Parfaite Estime. Il en copie les rituels et institue trois grades chevaleresques. Son adjoint, Mathieu Jean de Montmorency Laval avait reçu la lumière en 1787 dans la loge Maréchal de Coigny du Régiment des Dragons. Cette société est bien organisée dans les grandes villes, Paris, Bordeaux, Toulouse et dans les provinces de Chouannerie. Elle occupe les postes clés : le Duc de Richelieu premier ministre, Montmorency aux affaires étrangères, Franchet d'Espérey à la police. C'est elle qui exige les condamnations à mort de Ney, La Bédoyère, La Valette, qui fomente la Terreur Blanche et fait voter la loi électorale censitaire qui aboutit à l'élection de la Chambre Introuvable. Elle instaure tout un réseau de polices : l'officielle, avec Delavaud préfet de police, plusieurs polices parallèles (souvenez-vous de Vidocq), une police secrète régimentaire dirigée par le duc d'Angoulême et disposant dans chaque régiment de trois responsables : l'un au niveau des capitaines et au-dessus, l'autre parmi les lieutenants, le troisième au niveau des sous-officiers et hommes de troupe. Toutes ces polices ne se contentent pas de surveiller ; elles s'évertuent à compromettre les suspects en provoquant des complots et en infiltrant partout des agents provocateurs.

LE CARBONARISME

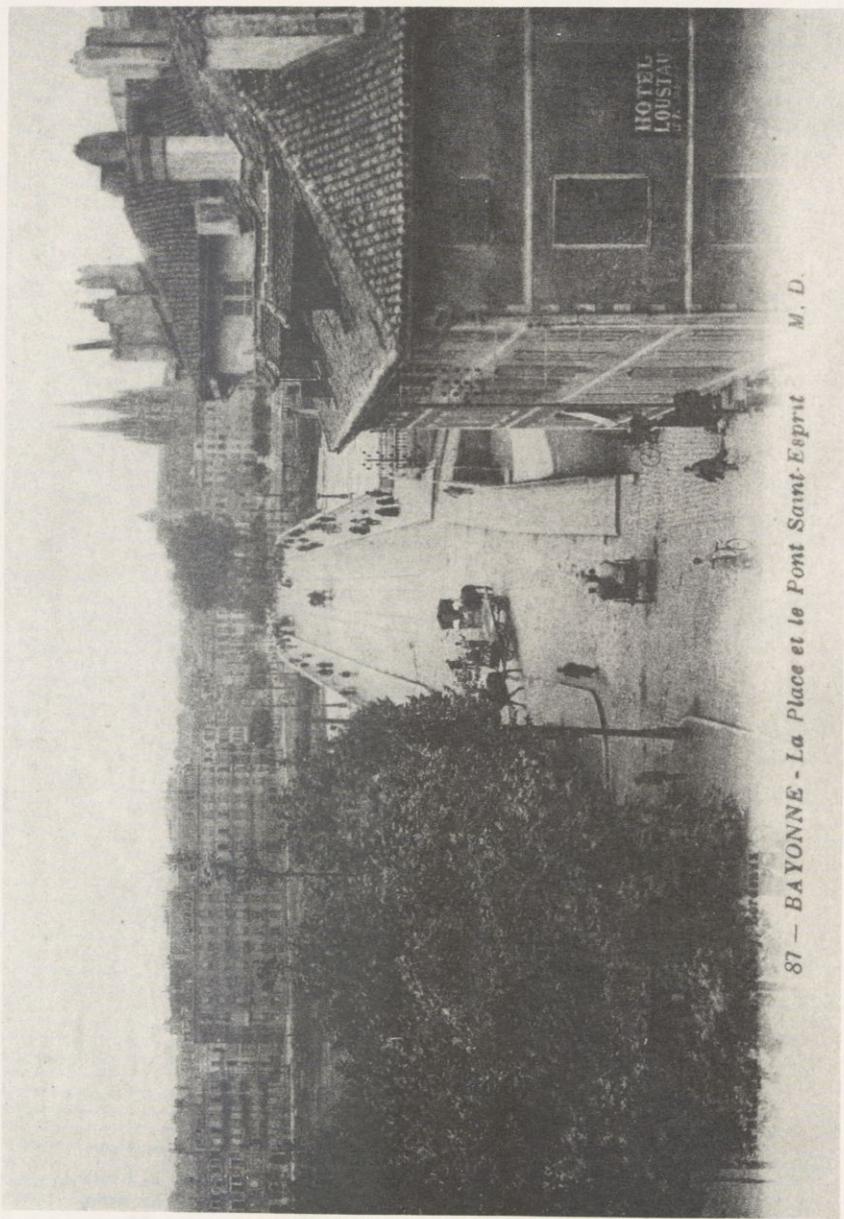
Une conjonction qui peut sembler bizarre, va s'établir entre les grognards aigris, et un certain nombre de jeunes libéraux. Ceux-ci étaient hier hostiles à Napoléon. Aujourd'hui, ils le sont encore plus à Louis XVIII. Au sein de certaines Loges, leur opposition commune et virulente au régime de la Restauration, va les inciter, le climat général aidant, à passer de l'action discrète, à l'action engagée et secrète.

En 1815, quelques étudiants et employés ont pris l'habitude de se réunir dans un local de la rue des quatre Vents, au carrefour de l'Odéon, au cœur du Quartier Latin. Sous l'autorité éloquente d'un étudiant en médecine de vingt ans, Benjamin Buchez (né le 4 mars 1796 dans les Ardennes), ils créent la Société Diablement Philosophique. Buchez entre en Maçonnerie, et en 1818 transforme la Société Diablement Philosophique en Loge Maçonnique sous le titre "Les Amis de la Vérité". Ils sont trente : dix étudiants en droit, dix étudiants en médecine, et dix employés (commis, selon le terme de l'époque). Le Grand Orient hésite longtemps avant de reconnaître cette Loge un peu exaltée, et la patente ne lui sera accordée qu'au début de 1820. Son Vénérable, Bazard, est un commis d'octroi âgé de 26 ans. En août 1820, une tentative d'insurrection dans laquelle ils sont partie prenante, sera désamorcée au dernier moment, à la suite de mouchardages alors que six cent conjurés sur le pied de guerre attendent l'ordre de marche.

L'origine de la Carbonaria est aussi indéfinie que celle de la Franc-Maçonnerie. On pense qu'elle a vu le jour à Naples vers 1718 (la Maçonnerie moderne est née à Londres en 1717).

Il s'agit d'une société initiatique ultra secrète, dont le rituel se rapproche de celui des innombrables Confréries de Fendeurs de Bois et de Charbonniers qui prolifèrent en Europe depuis le Moyen Age, et en particulier de la Confrérie des Fendeurs de Bois du Jura. De Naples, elle a essaimé dans toute l'Italie et vers les pays voisins. Son but est essentiellement politique. Dès 1818 elle proclame l'indépendance envers les monarchies, la Liberté et l'Egalité. Elle absorbe, en recrutant leurs membres, de nombreuses sociétés secrètes dans tous les pays. Quand elle ne les absorbe pas, elle les inspire et les téléguidé. Ainsi, en France, on pense que déjà sous Napoléon, la Société des Philadelphes s'appuyait sur la Carbonaria italienne. Son caractère politique est confirmé par l'obligation que prennent ses membres : jurer haine à la royauté. Son rôle est essentiellement voué à l'action directe, et son recrutement se fait surtout au niveau du petit peuple, en quoi elle se différencie de la plupart des sociétés secrètes et de la Franc-Maçonnerie. Tout au long du 19^e siècle, elle sera, directement ou indirectement, à la base de l'évolution et de la prise de conscience du monde ouvrier, des prises de conscience nationales, et de la lutte contre les monarchies. Elle sera toujours plus ou moins présente, de l'établissement de la République de Naples à l'Unité italienne, en passant en France par les révolutions de 1830 et 1848, et par l'attentat d'Orsini. Au fil des ans et des adaptations suivant les pays, elle va perdre son caractère rituel et initiatique ainsi que ses références au christianisme, mais elle va rester une organisation redoutable du fait même de ses structures.

Quelles sont-elles ?



87 — BAYONNE - La Place et le Pont Saint-Esprit M. D.

Hôtel Loustau

... Depuis sa création en 1806, la Parfaite Réunion de Saint-Esprit avait son Temple à l'hôtel des Bons Enfants, chez Latapy et Loustau. Cet édifice fut démoli au siècle dernier pour dégager les espaces nécessaires à l'actuelle gare SNCF de Bayonne. » (p. 29)

(COLLECTION AUTEUR)

A la tête, se trouve la Vente Suprême. Il s'agit, en fait, d'une sorte de Comité d'honneur ou de parrainage. Elle est constituée par de hautes personnalités aptes à occuper les postes importants de l'Etat à la première occasion. En France, le président en est La Fayette. A ses côtés siègent : le député François de Corcelle, l'industriel alsacien Jacques Koechlin, le conseiller à la cour royale de Schonen, les avocats Mauguin, Barthe et Merilhou, le colonel Fabvier, l'historien Augustin Thierry, le philosophe Théodore Jouffroy, etc. Citons encore Voyer d'Argenson, Buonarotti, Dupont de l'Eure, Horace Vernet, Victor Cousin, Chaix d'Est Ange, Boulay de la Meurthe, et enfin Jacques Lafitte et le banquier Hainguerlot qui sont les financiers de ce mouvement².

Le pouvoir réel appartient à la Haute Vente, composée d'éléments jeunes et convaincus parmi lesquels nous trouvons les frères des Amis de la Vérité. En dessous, sont les Ventes centrales et régionales, couvrant les Ventes locales. Celles-ci sont composées de vingt membres. La première qui voit le jour, est installée le 1^{er} mai 1821 près du Panthéon, au n° 29 de la rue Copeau.

LES RAPPORTS DE LA FRANC-MAÇONNERIE ET DU CARBONARISME

On a souvent parlé des étroites relations entre la Franc-Maçonnerie et le Carbonarisme. De fait, de nombreux Frères entrèrent dans cette société secrète. Mais nombreux également furent ceux qui s'inscrivirent chez les Chevaliers de la Foi ou autres Sociétés soutenant les Ultras. Il est certain qu'un Maçon qui défend en Loge un idéal, peut être amené, par le contexte politique du moment, à entrer délibérément dans l'action pour le défendre. Mais la Franc-Maçonnerie es-qualité, n'a jamais soutenu le Carbonarisme. Lorsque en 1822 et 1823, les carbonari ont été féroceement pourchassés, la plupart des Loges se sont fermées devant eux. Seules, les Loges de l'Ouest et en particulier à Brest ont fait jouer à fond la fraternité maçonnique. Si, dans toute l'Europe, nombreux sont ceux qui sont d'abord passés par la Franc-Maçonnerie avant d'être Carbonaro (comme Mazzini ou Garibaldi) c'était pour y trouver un idéal, et pour y nouer des contacts leur permettant plus tard d'entrer dans la Carbonaria.

La différence essentielle entre les deux Ordres tient au but poursuivi.

Chez les uns, c'est la quête d'un idéal, cherchant à améliorer l'homme par une longue démarche initiatique, la pratique de la Fraternité et de la Tolérance visant à améliorer la société en enrichissant les rapports humains.

Chez les autres, c'est la poursuite d'un but politique qui ne connaît de Fraternité qu'entre les Bons Cousins, et qui exige violence et haine dans l'action.

Les uns veulent former des hommes pour transformer une société.

Les autres veulent conditionner des hommes pour révolutionner cette société. Les règlements différents qui régissent les deux Ordres le confirment.

Un Maçon est un homme libre dans une Loge libre. Il doit s'évertuer à chercher le contact avec tous les autres Maçons.

Une Vente est un vase clos dans lequel le Bon Cousin n'a aucune liberté d'action³. Il obéit aveuglément aux ordres de la Vente Centrale dont il ignore même l'existence. Il n'y a pas de démocratie puisque les membres sont cooptés et nommés à leurs postes. Il ne doit, ni dévoiler le secret, ni entrer en rapport avec une autre Vente sous peine absolue de mort. Il ne doit courtoiser ni l'épouse, ni la servante d'un autre Carbonaro sous peine de sanctions. Il ne peut recevoir à sa table quelque profane que ce soit, sans la présence de deux Bons Cousins. C'est un règlement draconien. Les sanctions sont physiques ; le contrevenant, après avoir été jugé, est frappé à coup de baguette de bois par un membre de la Vente.

Ainsi, tant sur le plan des buts poursuivis que sur celui des moyens, un fossé sépare la Franc-Maçonnerie du Carbonarisme. Sur ce fossé pourtant une passerelle : celle du rituel. Il s'agit de deux sociétés initiatiques dans lesquelles nous retrouvons le mythe de l'homme qui cherche la Lumière, celui de la mort et de la renaissance à une vie nouvelle, le symbolisme ternaire, etc. L'une et l'autre ont une origine opérative, mais la Vente se réfère au symbolisme du bois, la Loge à celui de la pierre taillée. Le Maçon prête serment sur l'équerre et le compas, (symboles de la rectitude et de la primauté de l'Esprit). Le Carbonaro prête serment sur le poignard (symbole de vengeance). De toute évidence, seuls ceux qui combattaient la Franc-Maçonnerie et ses idées libérales ont un intérêt à la confondre avec la Carbonaria dans l'esprit public.

matériel. Par malchance pour les autorités qui certainement l'ignoraient, le requis n'est autre que le Frère Bégue⁵, de La Zélée qui refuse obstinément d'ouvrir la porte derrière laquelle se trouvent des Frères et son ancien Vénérable. En désespoir de cause, celle-ci est enfoncée et on expulse manu militari les onze conseillers rebelles parmi lesquels se trouvent Accuduts, Plantié, Délissalde, Duhalde, Chateaneuf, Lebas, Teulières et Boutoey.

La foule massée autour de la mairie conspu la gendarmerie, acclame les réfractaires et pousse des vivats à la République... à la Constitution. Sans se désorganiser, elle parcourt les rues du petit Bayonne avant de se retrouver vers 3 heures de l'après-midi devant le n° 43, du Pont Mayou (39, rue Victor-Hugo). C'est dans cet immeuble que se trouve l'imprimerie de L'Eclaireur. Capo de Feuillide apparaît à une fenêtre et harangue le peuple massé au carrefour des Cinq cantons. Il lit la Constitution cependant que l'armée patrouille dans les rues avoisinantes. Lorsque les gendarmes veulent investir l'imprimerie ils se heurtent à une lourde porte fermée, défendue de l'intérieur par quelques ouvriers. Capo proclame la déchéance du Prince Président et déclare que ni le préfet, ni la magistrature, ni la gendarmerie n'ont plus de pouvoir.

Un peu avant cinq heures, la foule se disperse sous les injonctions des officiers chefs de patrouille. Pendant trois jours une tension houleuse règne en ville, sans cependant dégénérer. Le 6 décembre, L'Eclaireur qui prêche la résistance, qui loue l'armée républicaine et les généraux Cavaignac et Joly opposés au coup de force, est saisi. Le lendemain 7 décembre, l'imprimerie est fermée par les autorités, mais le dernier numéro aura eu le temps de sortir des presses.

Le 15 décembre, Capo de Feuillide privé de son journal expédie par la poste un grand nombre d'exemplaires d'un pamphlet "outrageant" pour le Président de la République et incitant les électeurs à s'abstenir lors du prochain plébiscite. Chaque exemplaire est signé de façon manuscrite par Capo. La réaction administrative ne se fait pas attendre. Le 19 un décret préfectoral donne l'ordre de l'arrêter. Mais lorsque la police se présente à la porte de la rue Pont Mayou pour en forcer l'entrée, Capo s'enfuit par la cour intérieure et le couloir d'un autre immeuble qui débouche rue Port de Castets (actuelle charcuterie Ona). Montant à bord d'un couralin, il s'enfuit sur la Nive. Après s'être caché pendant 48 heures, il va se rendre aux autorités le 21. C'est ce 21 décembre que se déroule le plébiscite pour ou contre Louis Napoléon. La victoire du oui est écrasante dans les Basses Pyrénées comme dans le reste du pays : 83 474 contre 4 138 non, soit 95,27% des suffrages exprimés. Mais dans la ville de Bayonne, les non recueillent 42% montrant ainsi, la permanence de l'influence des républicains dans un moment difficile pour eux. Fait à noter, si les Francs-Maçons locaux

se sont divisés lors des divers scrutins organisés depuis 1848, il semble que la grande majorité d'entre eux se soient rejoints pour condamner le coup d'Etat et le plébiscite. Lorsque le 28 décembre, sous l'impulsion du maire provisoire Furtado une adresse de ralliement est votée au Prince Président, par le conseil municipal et quelques notables, on ne trouve, parmi les signataires que l'ancien Maçon Dubrocq et les Frères Lafont et Lebœuf.

Dans les jours qui suivent, le couperet s'abat sur les principaux protagonistes de l'opposition. Après Capo de Feuillide, c'est Nicolas Plantié, Augustin Chaho et Théodore Délissalde qui sont arrêtés. Ils vont être déférés courant février devant une Commission mixte extraordinaire des Basses Pyrénées. Créée par décret du 3 février 1852 elle rendra son 45^e et dernier arrêt le 3 avril. Théodore Plantié et Emile Silva sur le point d'être arrêtés, ont embarqué sur un caboteur à destination de Pasajes.

Les condamnations vont être lourdes. Capo de Feuillide, déporté à Lambessa en Algérie. Augustin Chaho, cinq ans d'exil. Théodore Plantié, quatre ans de la même peine. Théodore Délissalde, cinq ans. Emile Silva, 3 ans. Nicolas Plantié, deux ans d'internement politique.

La Parfaite Réunion disparaît. Nous ignorons si c'est à la suite d'une décision administrative ou si elle se met en sommeil d'elle-même. En 1852, si le tableau des Officiers et des membres n'est pas communiqué au Grand Orient, c'est toujours l'adresse d'Arias qui est donnée pour la correspondance. Les trois dernières années, ces tableaux n'ont d'ailleurs pas été transmis à Paris, peut-être parce que les réunions de la Loge sont épisodiques, peut-être aussi par défiance envers les instances maçonniques trop inféodées aux pouvoirs publics.

Joseph Louis Arias va décéder le 4 juin 1855, à l'âge de 58 ans, en son domicile du 24, rue Lormand.

La Seconde République est pratiquement morte le 2 décembre 1851. Louis Napoléon sera proclamé Empereur le 2 décembre 1852. De nombreux Frères irrémédiablement opposés à l'Empire autoritaire ne se retrouveront que sous la troisième République. De 404 Ateliers en 1848, l'effectif du Grand Orient va tomber à 213 Loges en 1853.

La Maçonnerie bayonnaise, durement éprouvée, va amorcer une longue traversée du désert. Elle durera quarante ans.